

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 27
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 257

Mise à disposition au profit du GRETA de Corse du Sud d'une salle de classe à l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le GRETA de Corse du Sud est opérateur du dispositif d'apprentissage du français de l'OFFICE FRANÇAIS D'IMMIGRATION ET D'INTEGRATION. Ces formations ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des compétences linguistiques de base indispensables à leur intégration.

Afin de permettre au GRETA de Corse du Sud de poursuivre cette action dans de bonnes conditions, la Ville d'Ajaccio souhaite apporter sa contribution en mettant à disposition, à titre gracieux, une salle de classe située dans l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur. Le public concerné composé d'adultes immigrés ou d'un public issu des quartiers prioritaires de la Ville, en particulier du quartier des Jardins de l'Empereur, doit trouver dans la qualité des formations qui lui sont dispensées, les conditions favorables à une intégration sociale et professionnelle réussie.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GRETA de Corse du Sud une convention de mise à disposition d'une salle de classes à l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

la mise à disposition au profit du GRETA de Corse du Sud d'une salle de classe à l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur.

AUTORISE Monsieur le Maire,

à signer la convention y afférant ainsi que tous documents nécessaires à cet effet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville, et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

SIMON RENUCCI